



Le monde du travail et la sécurité sociale au défi du burn-out

12 décembre 2020

Société Royale de Médecine Mentale de
Belgique – Centre hospitalier Le Domaine

FRANÇOIS PERL

DIRECTEUR GÉNÉRAL – SERVICE DES INDEMNITÉS – INAMI

Tableau général

- ▶ 2019 : 450.000 invalides + 450.000 cas d'incapacité primaire + accidents du travail + maladies professionnelles → Il y a, en Belgique, plus de gens en dehors du marché du travail pour des raisons médicales que de chômeurs
 - ▶ Les causes
 - ▶ La Belgique n'est pas seule
 - ▶ Pourquoi on en a pas fini
 - ▶ Pourquoi on peut espérer
- ▶ Le retour à l'emploi ? Quel retour à l'emploi ?
 - ▶ Quel est le chemin parcouru ?
 - ▶ Au-delà des chiffres
 - ▶ La volonté politique
 - ▶ La réalité de terrain
- ▶ Le maintien et le retour à l'emploi, meilleurs remèdes contre l'incapacité de travail ?

Impact de la santé mentale

- ▶ Coût de la santé mentale = 3,4% du PIB (OCDE 2015)
- ▶ 40% des dossiers d'incapacité de travail. 50% chez les 20-39 ans !
- ▶ Au sein des incapacités de travail, burn-out et dépression constituent 80% des situations.
 - ▶ Deux fois plus de dépression que de burn-out
 - ▶ Difficultés liées au diagnostic

Le burn out et le monde du travail

- ▶ Les mutations du monde du travail ont complètement chamboulé le lien santé/travail
 - ▶ Révolution des pratiques de travail
 - ▶ Déclin de l'industrialisation :
 - ▶ Création d'un environnement de travail propice aux risques psychosociaux
 - ▶ Uberisation
- ▶ L'approche multidisciplinaire ne doit plus rester une incantation
 - ▶ Mise en réseaux des acteurs
 - ▶ Évolutions des rôles
 - ▶ Nouvelles pratiques (disability management, ...)
- ▶ Oser une nouvelle architecture intégrant d'avantage la prévention et le curatif

Le burn out et le monde du travail

- ▶ Etapes et difficultés de la reconnaissance du burn-out
 - ▶ Difficulté liée au diagnostic
 - ▶ Impossible de quantifier réellement
 - ▶ Le burn-out maladie en lien avec le travail
 - ▶ Faut-il reconnaître le burn-out comme maladies professionnelles : oui mais
- ▶ Reconnaître le burn-out comme le symptôme de la société du travail
 - ▶ Déconnexion
 - ▶ Télétravail
- ▶ Difficile de ne pas parler du Covid...

Recommandations

- ▶ Les employeurs doivent respecter leurs obligations concernant les problèmes psychosociaux, et de renforcer les sanctions en cas de manquement ;
- ▶ Associer systématiquement les médecins traitants, les spécialistes de la santé au travail aux décisions visant à maintenir au travail ou à réintégrer des employés malades ;
- ▶ Rendre systématique la coopération entre les mutualités et les services publics de l'emploi ;
- ▶ Mettre en place des soins de santé mentale axés sur l'emploi et de tester des méthodes permettant d'intégrer les services de santé et d'emploi.
- ▶ Prise en considération du burn-out vs importance de ne pas lui donner une place qu'il n' a pas dans l'étiologie de l'incapacité de travail